



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU MAIRE
DÉCISION PORTANT ACTUALISATIONS DES TARIFS DES CIMETIÈRES ET DU
COLUMBARIUM

N° 2026 - 38

Livry-Gargan, le 12 AOUT 2026

Le Maire de Livry-Gargan ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-22 et L2122-23 ;

Vu la délibération n°2026-03-02 du 30 mars 2026 portant délégation du Conseil municipal au Maire et notamment son alinéa 2° ;

Considérant que la Commune souhaite actualiser les tarifs des cimetières et du columbarium ;

Considérant le contexte d'inflation et, de ce fait, la nécessité de procéder à une réévaluation de 2% des tarifs des cimetières et du columbarium ;

DECIDE

Article 1 : D'actualiser les tarifs des cimetières et du columbarium comme suit ;

- Concessions :

Concession de 15 ans (pleine terre - 1 place)	177€
Concession de 30 ans	419€
Concession de 50 ans (nouveau cimetière)	1790€

- Carte d'accès Cimetière :

Première délivrance	Gratuite
A compter de la 2 ^{ème} demande de carte (si perte, vol ou nouveau membre de la famille)	14,50€

- Vacations de police :

Départ de corps pour crémation (ou fermeture de cercueil sans famille)	24,50€
---	--------

- Columbarium :

Concession de 15 ans	487€
Concession de 30 ans	879€

Article 2 : Ces tarifs prennent effet à compter du 01/01/2027 et seront réévalués de 2% chaque année au 1^{er} janvier.

Article 3 : Il sera rendu compte au Conseil municipal de la présente décision.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet :

- D'un recours gracieux dans le délai de deux mois suivant sa publication, auprès de Monsieur le Maire de la Commune de Livry-Gargan, sis 3 place François-Mitterrand, BP 56 à Livry-Gargan (93 891 Cedex) ;
- D'un recours contentieux dans le délai de deux mois suivant sa publication, devant le tribunal administratif de Montreuil sis 7 Rue Catherine Puig, à Montreuil (93100). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télérecours citoyen accessible par le site internet www.telerecours.f.

Pour M. le Maire empêché,
La 1^{ère} Adjointe
Kaïssa BOUDJEMAI




HÔTEL DE VILLE

3, place François-Mitterrand – B.P. 56 – 93891 Livry-Gargan Cédex – T. 01 41 70 88 00 – F. 01 43 30 38 43

courriermaire@livry-gargan.fr – www.livry-gargan.fr

Toute correspondance doit-être adressée à Monsieur Le Maire